

<p>DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES</p>	<p>COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20260207_63/420</p>
	<p>Du 2 juillet 2026 à 18 heures 30</p>
<p><u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 20 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 7 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 0 <u>Objet :</u> Approbation du Procès- Verbal du Conseil municipal du 5 juin 2026</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Catherine LAPIERRE ; Cyril GUERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Odile GIOVANNELLI ; Philippe GALLI ; Marcel DESPROGES ; Didier PAQUETTE ; Ruben VANEL ; Philippe LOYAU ; Sophie ESCUDIER ; Valérie MARINARO ; Sophie GIMENO ; Gwendoline PELLISSIER ; Morganne SAUNIER ; Gautier CASES ; Elisabeth CRES ; Florence COMTE</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration : Pascal MIARD pouvoir à Marc SERVILE, Antoine GIRON pouvoir à Florence COMTE, Nathalie PERROT pouvoir à Isabelle MAZAY, Patrick ETIENNE pouvoir à Jérôme BALLESTEROS, Pauline DELOFFRE pouvoir à Valérie MARINARO, Florence DUSSAUT pouvoir à Odile GIOVANNELLI ; Loïc CODOU pouvoir à Elisabeth CRES</p> <p>Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -</p>

Monsieur le Maire informe que le procès-verbal du conseil du vendredi 5 juin 2026 a été transmis par voie numérique aux conseillers municipaux le 26 juin 2026 et sera mis en ligne dans la semaine suivant son approbation.

Les observations formulées en séance ont été retranscrites sur le procès-verbal.

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 5 juin 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac, le 6 juillet 2026

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Odile GIOVANNELLI

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>